

2010 - 2013

## L'AFFAIRE DU CANCER DU BITUME

M<sup>F</sup> JEAN-JACQUES RINCK

## “Certains médecins disaient qu'on pouvait boire le bitume comme du petit lait”

**E**n 1986, Francisco Serrano-Andrade quitte son Portugal natal pour trouver du travail en France. Rapidement, il est engagé par Eurovia, une filiale du groupe Vinci, comme conducteur d'engins et épandeur de goudron sur les autoroutes françaises. Mais après plus de 20 ans de bons et loyaux services chez ce géant du BTP, l'ouvrier contracte une rougeur suspecte sur le nez. En 2006, Luc Thomas, chirurgien-dermathologue au CHU de Pierre-Bénite, diagnostique un “épithélioma spino-cellulaire”. Un cancer de la peau incurable avec envahissement du visage et de la base crânienne, qui entraînera le décès de l'ouvrier le 3 juillet 2008. “On aurait dit Elephant man, c'était affreux ! Il racontait à sa femme qu'il avait l'impression qu'un rat lui dévorait en permanence le cerveau”, se souvient Jean-Jacques Rinck, l'avocat, à qui la famille du défunt va faire appel quelques mois plus tard.

### “DAVID CONTRE GOLIATH”

L'épouse et les enfants de l'ouvrier sont persuadés qu'il a contracté son cancer dans le cadre de son activité professionnelle et que la fumée du bitume chaud qu'il humait quotidiennement est cancérogène. L'avocat lyonnais va donc mener son enquête pour démontrer qu'Eurovia est bien responsable du décès de Francisco Serrano-Andrade. “La première porte qui m'a été ouverte est celle du professeur Thomas, qui avait opéré quatre fois mon client. Il m'a apporté tout son savoir sur cette maladie”, explique Jean-Jacques Rinck. Mais l'avocat se retrouve rapidement esseulé. En effet, lorsqu'il dépose une plainte contre X en 2010 pour crime d'empoisonnement, il s'aperçoit qu'il a mis le doigt sur un sujet ultra-sensible. Les menaces fusent. “J'ai subi des pressions de l'Union des syndicats de l'industrie routière

française se souvient-il. J'étais seul, c'était David contre Goliath. D'un côté, la famille modeste que je défendais et de l'autre, Eurovia-Vinci et ses 34 milliards d'euros de chiffre d'affaires”, ajoute-il. Jean-Jacques Rinck va aussi rapidement s'apercevoir que certains médecins étaient payés pour rendre des rapports attestant que la fumée du bitume chaud n'est pas dangereuse pour la santé. “Ils disaient qu'on pouvait le boire comme du petit-lait”, assure Jean-Jacques Rinck.

### “PREMIÈRE MONDIALE”

L'avocat lyonnais ne va malgré tout rien lâcher. Il va s'immiscer discrètement dans

“C'était David contre Goliath. D'un côté, la famille modeste que je défendais et de l'autre, Eurovia-Vinci et ses 34 milliards d'euros de chiffre d'affaires.”

“l'impitoyable univers” du BTP et dénoncer les conditions désastreuses de travail des ouvriers. “On ne leur donne aucune protection pour le visage”, assure Jean-Jacques Rinck. Il ira même plus loin en pulvérisant un coup de bombe à peinture en pleine audience pour faire le lien avec la fumée grasse du bitume respirée par Francisco Serrano-Andrade. Et puis, arrive le procès. Si l'audience au pénal ne devrait avoir lieu que dans deux ou trois ans – les expertises étant toujours en cours – Jean-Jacques Rinck a obtenu une vraie victoire au civil en 2010. Le 10 mai, le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Bourg-en-Bresse condamne en effet Eurovia pour “faute inexcusable”. Un jugement confirmé

par la cour d'appel de Lyon le 13 novembre 2012, qui a condamné la société à verser environ 200 000 euros de dommages et intérêts à la famille de la victime. “Nous sommes parvenus à faire reconnaître le cancer du bitume comme une maladie professionnelle, c'est une première mondiale”, se félicite Jean-Jacques Rinck, qui se souviendra toujours du moment où l'épouse du défunt est tombée dans ses bras au moment du verdict. La salle était pleine à craquer et trois cents membres de la CGT, le principal syndicat représentatif des constructeurs de routes, étaient venus soutenir la famille. “Ils m'ont même offert un de leurs drapeaux”, se souvient l'avocat, qui a conservé en souvenir plusieurs blocs du fameux goudron incriminé (voir photo). ©



L'affaire a été reprise dans les colonnes de nombreux journaux nationaux, comme ici *L'Humanité*, numéro daté du 24 septembre 2012.



Jean-Jacques Rinck, 61 ans, spécialisé en droit civil et procédure civile.